MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS
Sous-direction du Budget

Service de la Synthèse Budgétaire

OBJET : Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015

2015 DFA 117 M

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2015 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 29 et 30 juin 2015 s'élevait :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 6 901 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 401 M€ pour les crédits de paiement.

- le budget de fonctionnement à 5 531 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 6 936M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 2 424 M€ pour les crédits de paiement.

- le budget de fonctionnement à 5 630 M€.

℘ ℘ ℘ ℘ ℘
℘ ℘ ℘
℘

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2015.....

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2015.....

SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....

SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

2ÈME PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....

SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....

SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....

SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....

SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....

3ÈME PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....

TITRE I – LES RECETTES.....

TITRE II – LES DÉPENSES.....

4ÈME PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
(Document budgétaire)

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
(Individualisation des autorisations de programme)

1ère Partie : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2015

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2015

A// L'équilibre général de la DM2 2015

Le projet de la DM2 2015 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après et prévoit essentiellement des inscriptions d'ordre technique. L'inscription de 31 M€ de recettes de fonctionnement permet, une fois couvert le besoin de crédits en fonctionnement, d'autofinancer la section d'investissement à hauteur de 16 M€. L'autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir l'intégralité du besoin de financement en investissement, si bien que l'autorisation d'emprunt demeure inchangée, limitée à 744 M€ (soit le montant du BP).

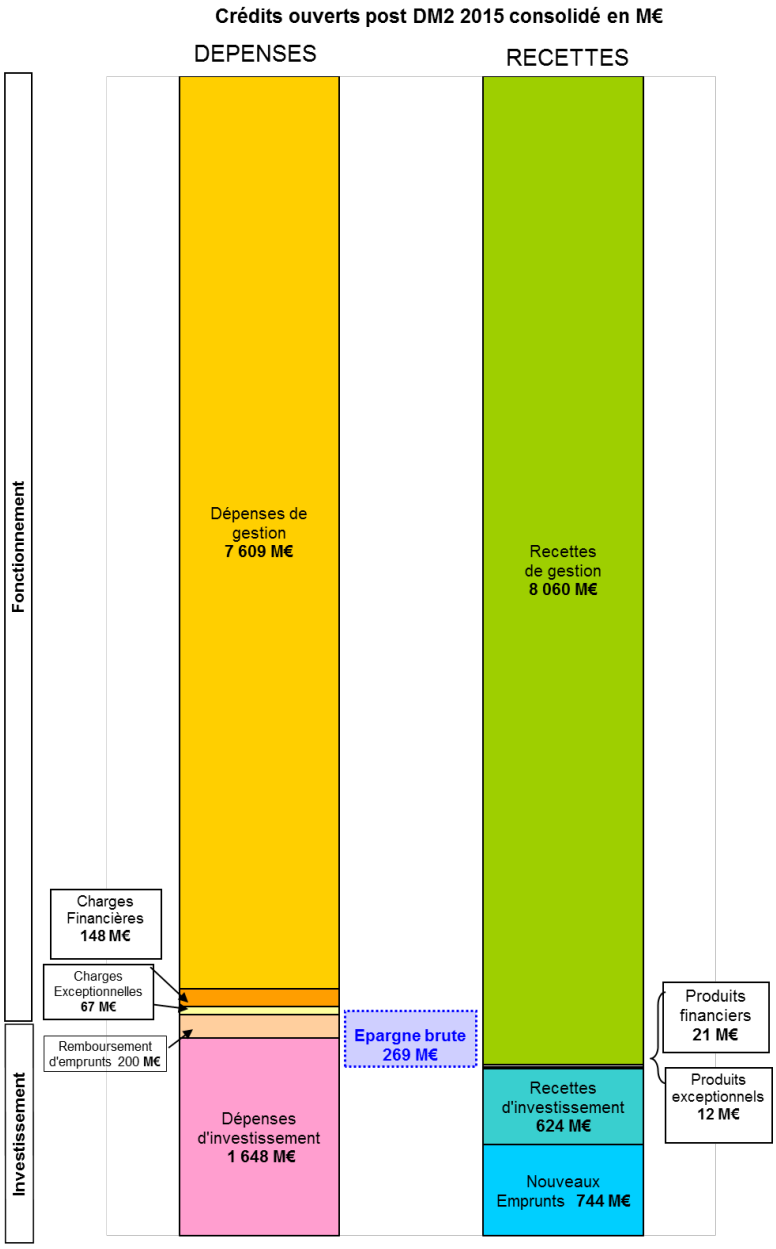

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement font l'objet de 16,3 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de + 1 % par rapport aux crédits ouverts.

Les inscriptions nouvelles pour les **subventions d'équipement** sont de **+ 3,8 M€**.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de + **8,4 M€**.

Par ajustement aux prévisions d'exécution, les **dépenses de travaux** présentent une variation de **+ 1,5 M€**.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + **2,7 M€**, dont 1,1 M€ d'annulations de titres et 24 K€ d'ajustements des comptes de tiers.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement restent stables.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14,6 M€, soit une augmentation de 0,2 % par rapport aux crédits ouverts.

Les **charges à caractère général** progressent de **2,2 M€,** afin de financer les dépenses d'intérim supplémentaires (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne augmentent de **10 M€**, au titre de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

La **contribution au SYCTOM** est majorée de **3 M€** (partiellement compensés par l'inscription de 1,7 M€ de recettes).

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de **0,08 M€** au titre de la restitution de taxes départementales.

Les **charges exceptionnelles** sont en recul de **0,7 M€** afin d'ajuster les inscriptions semi-budgétaires techniques pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30,9 M€, soit une hausse de 0,4 % par rapport aux crédits ouverts.

Les **impôts et taxes** progressent de **26,5 M€** dont 20,0 M€ au titre de la CVAE et 1,1 M€ au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les **compensations de transferts de compétence** augmentent par ailleurs de **1,6 M€** et les **dotations** de **8,7 M€** pour tenir compte des montants notifiés.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en baisse de **5,9 M€,** sous l'effet contracté de la diminution attendue du volume des annulations de mandats (- 7,6 M€) et de du remboursement à la ville par le SYCTOM du trop-perçu de redevance 2014 (+ 1,7 M€).

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- **Logement**

Les **dépenses d'investissement** dédiées au logement augmentent de **3,0 M€.** Ces crédits seront consacrés à des travaux dans les centres d'hébergement pour les réfugiés.

- **Aménagement, Services Urbains et Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 3,0 M€, afin d'ajuster la **contribution versée au SYCTOM** (partiellement compensés par l'inscription de 1,7 M€ de recettes).

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **2,8 M€,** dont 1,7 M€ au titre de la redevance SYCTOM et 1,2 M€ au titre de la TEOM.
Les **dépenses d'investissement** augmentent de **6,1 M€.** 3,8M€ supplémentaires de subventions seront versés à la RATP pour les travaux de prolongement et d'adaptation des stations de la ligne

14. 1,2M€ seront consacrés à l'installation de bornes de recharge électrique dans le cadre de la COP21. Enfin, 1,1M€ concernent des annulations de titre sur exercice antérieur au titre de trop perçus de subvention provenant de la Région Ile-de-France, notamment pour le tunnel de Pantin.

- **Aide Sociale et Solidarité**

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de **2,2 M€,** afin de financer les dépenses d'intérim supplémentaires (éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement).

Les **dépenses d'investissement** consacrées à l'aide sociale et à la solidarité sont en hausse de **1,5 M€,** afin de financer les avances au Samu Social.

- **Sport et jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** relatives au sport sont ajustées de **10 M€** au titre de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

- **Services Généraux**

Les **dépenses de fonctionnement** sont minorées de **0,6 M€,** sous l'effet contracté de la majoration des restitutions de taxes départementales (+ 0,08 M€) et de l'ajustement à la baisse des inscriptions semi-budgétaires pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental.

Les **recettes de fonctionnement** sont augmentées de **28,0 M€** sous l'effet contracté de la hausse de 25,4 M€ des impôts et taxes (dont 20,0 M€ au titre de la CVAE), de la majoration des compensations des transferts de compétences (+ 1,6 M€) et des dotations de l'Etat (+ 8,7 M€), ainsi que de la baisse du volume des annulations de mandats (- 7,6 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont majorées de **5,6 M€.** Dont 1,5 M€ qui seront versés à la DSP du Père Lachaise au titre des biens de retour et des biens de reprise. Le reste correspond à des opérations entre chapitre sur les provisions afin de piloter au mieux les échéances de fin d'exercice.

2ème Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adoptée lors du Conseil de Paris du 29 et 30 juin 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2015 sont établies à :

- 6 901 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 401 M€ pour les crédits de paiement.

A l'occasion de la décision modificative N°2, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 34,5 M€ pour les autorisations de programme ;
- 23,2 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- 6 936 M€ pour les autorisations de programme ;
- 2 424 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- Récapitulation des mouvements intervenus antérieurement

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le BS 2015. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 15 juin et le 10 septembre 2015
14000	Démocratie, citoyens et territoires	135 000
50000	Finances (services financiers communs)	-135 000
MISSIONS ORGANIQUES		**0**
MISSIONS TRANSVERSALES		**0**
TOTAL GENERAL		**0**

Ces mouvements ont permis le lancement des travaux pour les locaux de l'équipe de développement local des 18ème et 20ème arrondissements.

Les autorisations de programme

Autorisations de programme nouvelles

L'inscription de 34,5 M€ d'autorisations de programme nouvelles est proposée en dépenses. Elles sont accompagnées de 4,23 M€ en recettes.

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2015	
		Dépenses	Recettes
14000	Usagers, citoyens et territoires	70 000	0
23000	Espaces verts et environnement	1 550 048	0
50000	Finances (services financiers communs)	35 000	4 235 000
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	4 000 000	0
61000	Voirie et déplacements	21 100 000	0
65000	Logement et habitat	2 500 000	
MISSIONS ORGANIQUES		29 255 048	4 235 000
90006	Compte foncier	7 000 000	0
90010	Subventions d'équipement	-1 765 000	0
MISSIONS TRANSVERSALES		5 235 000	0
TOTAL GENERAL		**34 490 048**	**4 235 000**

En dépense, le vote de la Décision Modificative n°2 en AP se répartit entre 10,3 M€ sur autorisations de programme de plan et 24,2 M€ sur autorisations de programme de projets :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2015 (Dépenses)		
		Plan	Projet	Total
14000	Usagers, citoyens et territoires	0	70 000	70 000
23000	Espaces verts et environnement	0	1 550 048	1 550 048
50000	Finances (services financiers communs)	35 000	0	35 000
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	0	4 000 000	4 000 000
61000	Voirie et déplacements	5 000 000	16 100 000	21 100 000
65000	Logement et habitat	0	2 500 000	2 500 000
MISSIONS ORGANIQUES		5 035 000	24 220 048	29 255 048
90006	Compte foncier	7 000 000	0	7 000 000
90010	Subventions d'équipement	-1 765 000	0	-1 765 000
MISSIONS TRANSVERSALES		5 235 000	0	5 235 000
TOTAL GENERAL		**10 270 000**	**24 220 048**	**34 490 048**

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville.

29,3 M€ d'autorisations de programme sont proposées dans ce champ en dépenses et 4,2 M€ recettes.

Dépenses

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS……21,1 M€

10 M€ pour la phase 1 de la rénovation de l'avenue Général Leclerc et 5 M€ supplémentaire sur l'AP des comptes de tiers de voirie.

Nous proposons également l'inscription de trois nouvelles AP, pour l'aménagement du Boulevard de Belleville à hauteur de 2,9 M€ ainsi que celui de la rue Léon Schwartzenberg pour 2 M€.
Enfin, 1,2 M€ pour le lancement des études sur l'extension du T3 Asnières Maillot/Dauphine.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ……4,0 M€

Les 4,0 M€ correspondent au transfert entre la ville et le département de l'AP Cour de l'Industrie.

LOGEMENT ET HABITAT…….2,5 M€

Ce montant correspond à l'autorisation de programme pour des travaux dans les centres d'hébergement pour les réfugiés.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT……1,6 M€

Cette inscription correspond à l'indemnité de résiliation de la DSP Père Lachaise au titre des biens de retour et des biens de reprise.

DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES …….0,07 M€

Il s'agit d'un complément d'AP nécessaire au paiement d'une VEFA pour la maison des associations Beaujon.

FINANCES ……. …….0,03 M€

Un complément de 0,04 M€ doit également être versé pour le paiement de l'avance en compte courant pour l'opération POPB

Recettes

FINANCES ……. …….0,03 M€

Il est proposé à l'inscription 4,24 M€ en recettes qui correspondent à la récupération de l'avance

versée pour l'opération du POPB lors du budget supplémentaire.

Missions transversales

Dépenses

5,2 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées.

COMPTE FONCIER LOGEMENT.....7,0 M€

7,0 M€ correspondant à un transfert depuis les subventions au titre du logement social pour abonder le compte foncier et financer les préemptions de logements.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT.....- 1,8 M€

4,2 M€ correspondent au support d'AP pour le versement de la subvention d'équipement à la SAEPOPB et 1 M€ sont inscrits en complément d'AP pour les subventions à l'habitat privé.

Enfin, on effectue une minoration 7,0 M€ sur les subventions logement pour un transfert vers le compte foncier logement du même montant.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue de l'adoption du budget supplémentaire au Conseil de Paris de juin 2015, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 6,9 Mds€.

Après le vote de la présente décision modificative, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 6,94 Mds€ en dépenses.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2015	6 901 136 254
Autorisations de programme DM2	34 490 048
Total des autorisations de programme cumulées nettes après le vote de la DM2	**6 935 626 302**

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Missions	Stock net après BS 2015	DM2 2015	Stock net après DM2 2015
Cabinet du Maire	29 072,75		29 072,75
Secrétariat général	7 647 215,39		7 647 215,39
Inspection générale	11 568,41		11 568,41
Systèmes et technologies de l'information	4 244 345,12		4 244 345,12
Information et communication	216 123,21		216 123,21
Prévention et protection	627 027,46		627 027,46
Affaires juridiques	201 915,46		201 915,46
Ressources humaines	873 181,87		873 181,87
Achats	45 120 000,00		45 120 000,00
Immobilier, logistique et transports	37 872 169,88		37 872 169,88
Usagers, citoyens et territoires	14 270 541,99	70 000,00	14 340 541,99
Politique de la ville et de l'intégration	36 202,39		36 202,39
Patrimoine et architecture	910 579 915,93		910 579 915,93
Espaces verts et environnement	160 020 599,00	1 550 048,00	161 570 647,00
Familles et petite enfance	245 655 857,11		245 655 857,11
Action sociale, enfance et santé	639 985,48		639 985,48
Affaires culturelles	241 476 064,87		241 476 064,87
Finances (services financiers communs)	32 200 000,00	35 000,00	32 235 000,00
Finances et achats	3 041 854,46		3 041 854,46
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	226 377 006,12	4 000 000,00	230 377 006,12
Urbanisme	121 408 409,08		121 408 409,08
Voirie et déplacements	760 864 079,05	21 100 000,00	781 964 079,05
Propreté et eau	184 510 700,62		184 510 700,62
Logement et habitat	15 480 636,09	2 500 000,00	17 980 636,09
Affaires scolaires	298 057 132,06		298 057 132,06
Jeunesse et sports	276 556 946,54		276 556 946,54
MISSIONS ORGANIQUES	**3 588 018 550,34**	**29 255 048,00**	**3 617 273 598,34**
Dons et legs	2 665 390,81		2 665 390,81
Etudes	17 439 398,70		17 439 398,70
Grands projets de rénovation urbaine	83 816 198,18		83 816 198,18
Action en faveur des personnes handicapées	9 661 520,23		9 661 520,23
Opérations sous mandat	28 152 250,10		28 152 250,10
Schéma directeur informatique	78 605 672,27		78 605 672,27
Compte foncier	1 222 964 285,40	7 000 000,00	1 229 964 285,40
Avances de trésorerie	41 620 000,00		41 620 000,00
Subventions d'équipement	1 786 615 265,10	-1 765 000,00	1 784 850 265,10
Avances sur marchés	23 877 722,98		23 877 722,98
Budget participatif parisien	17 700 000,00		17 700 000,00
MISSIONS TRANSVERSALES	**3 313 117 703,77**	**5 235 000,00**	**3 318 352 703,77**
TOTAL GENERAL	**6 901 136 254,11**	**34 490 048,00**	**6 935 626 302,11**

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 23,2 M€ :

- 16,2 M€ d'opérations réelles supplémentaires, dont le financement est assuré par le transfert de l'autorisation d'emprunt du département vers la ville;

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		**16 224 511,00**	**26 870 777,41**
10	Dotations et fonds divers	-	-
13	Subventions d'investissement	1 102 161,16	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	22 635 777,41
20	Immobilisations incorporelles	-	-
204	Subventions d'équipement versées	4 235 000,00	-
21	Immobilisations corporelles	8 352 229,14	-
23	Immobilisations en cours	2 500 000,00	-
26	Participations et créances rattachées	-	-
27	Autres immobilisations financières	35 000,00	4 235 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	120,70	-
020	Dépenses imprévues	-	-
024	Produits des cessions d'immobilisation	-	-
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
OPERATIONS D'ORDRE		**7 000 000,00**	**- 3 646 266,41**
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	3 323 457,00
041	Opérations patrimoniales	7 000 000,00	7 000 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	- 13 969 723,41
TOTAL GENERAL		**23 224 511,00**	**23 224 511,00**

En complément de la présentation par chapitre, le tableau qui suit retrace la répartition des inscriptions par direction :

Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	**16 224 511,00**	**26 870 777,41**
Espaces verts et environnement	1 550 048,00	-
Finances	9 872 181,14	26 870 777,41
Voirie et déplacements	2 302 161,16	-
Logement et habitat	2 500 000,00	-
Affaires scolaires	120,70	-
OPERATIONS D'ORDRE	**7 000 000,00**	**-3 646 266,41**
Finances (services communs)	7 000 000,00	-3 646 266,41
TOTAL GENERAL	**23 224 511,00**	**23 224 511,00**

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (16,2 M€) sont des inscriptions additionnelles compensées par des recettes.

FINANCES……. 9,3 M€

4,24 M€ dans le cadre de la subvention à la SAEPOPB et 5,00 M€ d'inscription pour un ajustement sur les provisions des finances de la ville pour permettre le bon pilotage de l'exécution en fin d'exercice.

LOGEMENT ET HABITAT.....2,5 M€

Nous proposons l'inscription de 2,50 M€ permettant des travaux dans les centres d'hébergement pour les réfugiés..

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....2,3 M€

1,20 M€ sont proposés pour permettre l'installation de bornes de recharges électriques pour la fin de l'année dans le cadre de la COP 21.

1,10 M€ sont inscrits pour permettre l'annulation de titres de recettes sur exercice antérieur représentant un trop perçu de subvention de la Région Ile de France avec notamment 1,06 M€ pour le tunnel de Pantin. .

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT……..1,6 M€

Régularisation comptable dans le cadre du DSP Père Lachaise nécessitant l'inscription de 1,6 M€.

Recettes

Il est proposé l'inscription de 26,9 M€ de recettes réelles dont 4,2 M€ pour le remboursement de l'avance en compte courant attribuée à la SAEPOPB et 22,7 M€ pour le transfert de l'autorisation d'emprunt du Département vers la Ville.

Opérations d'ordre

Les mouvements d’ordre équilibrés à l’intérieur de la section représentent 7,0 M€ pour l’intégration dans le patrimoine de la collectivité des biens acquis en 2015 par les mairies d’arrondissement.

A cela s’ajoute 3,3 M€ de recettes d’ordre supplémentaires équilibrées par des dépenses d’ordre en section de fonctionnement, pour la constitution de provisions pour risques.

Dans le cadre du rapatriement de l’autorisation d’emprunt du Département sur le budget de la Ville, l’autofinancement volontaire est diminué de 14,0 M€.

3ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget supplémentaire adopté en juin 2015, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2015 sont établies à 5 531,11 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 98,50 M€.

Les mouvements sont les suivants :

<u>en recettes :</u>

- dotations et participations .....+ 92,12 M€
- fiscalité .....+ 12,33 M€
- produits d'exploitation.....+ 1,65 M€
- produits exceptionnels.....- 7,60 M€

+ 98,50 M€

<u>en dépenses :</u>

- participations.....+ 99,15 M€
- autres charges de gestion courante.....+ 10,00 M€
- prélèvements sur ressources.....- 10,65 M€

+ 98,50 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget supplémentaire 2015	Variation DM2 2015	Montant nouveau budget 2015
FISCALITE	**3 313 134 834,00**	**12 332 150,00**	**3 325 466 984,00**
Impôts directs locaux	2 673 737 412,93	12 332 150,00	2 686 069 562,93
Impôts indirects locaux	535 397 420,00	-	**535 397 420,00**
Taxe de balayage	104 000 000,00	-	**104 000 000,00**
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**1 191 053 511,00**	**92 119 206,00**	**1 283 172 717,00**
Concours de l'Etat	971 570 990,00	92 119 206,00	**1 063 690 196,00**
Dotation globale de fonctionnement	*923 401 249,00*	*89 786 626,00*	*1 013 187 875,00*
Dotations de compensation	*32 120 881,00*	*2 332 580,00*	*34 453 461,00*
Dotation générale de décentralisation	*15 804 226,00*	-	*15 804 226,00*
Dotation spéciale instituteurs	*244 634,00*	-	*244 634,00*
Autres participations	219 482 521,00	-	**219 482 521,00**
PRODUITS D'EXPLOITATION	**845 296 226,00**	**1 653 000,00**	**846 949 226,00**
Ventes de produits et de services	321 646 078,00	-	**321 646 078,00**
Autres produits de gestion courante	523 650 148,00	1 653 000,00	525 303 148,00
PRODUITS FINANCIERS	**19 925 090,00**	-	**19 925 090,00**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**16 811 000,00**	**- 7 600 000,00**	**9 211 000,00**
ATTENUATION DE CHARGES	**11 730 000,00**	-	**11 730 000,00**
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**1 000 000,00**	-	**1 000 000,00**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	**132 154 427,72**	-	**132 154 427,72**
TOTAL	**5 531 105 088,72**	**98 504 356,00**	**5 629 609 444,72**

L'inscription de 98,50 M€ proposée à la décision modificative n°2 de 2015 résulte des mouvements suivants :

Sur les impôts directs locaux, il est proposé d'inscrire 12,33 M€ de crédits supplémentaires dont :

- + 7,08 M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- + 3,38 M€ de taxe d'habitation et taxes foncières ;
- + 1,17 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- + 0,80 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- + 0,28 M€ d'autres impôts locaux ou assimilés ;
- - 0,37 M€ de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Sur les dotations et participations, une progression de 92,12 M€ est prévue, sous l'effet conjugué :

- du transfert technique de 83,41 M€ du budget du Département vers celui de la Ville au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (transfert neutre budgétairement) ;
- de l'ajustement de + 6,38 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;

- de la hausse des différentes dotations de compensation de transferts de compétences de 2,33 M€.

Sur les produits d'exploitation, une recette supplémentaire de 1,65 M€ de redevance SYCTOM est attendue, correspondant au remboursement d'un trop-versé au titre des ordures ménagères.

Sur les produits exceptionnels, une minoration de 7,60 M€ au titre des annulations de mandats et des produits exceptionnels divers est proposée.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget supplémentaire 2015	Variation DM2 2015	Montant nouveau budget 2015
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	**2 045 592 678,00**	**0,00**	**2 045 592 678**
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	**1 042 106 068,30**	**10 000 000,00**	**1 052 106 068**
Charges à caractère général	752 564 285,55	0,00	752 564 286
Autres charges de gestion courante	289 541 782,75	10 000 000,00	299 541 783
* Subventions de fonctionnement	269 618 314,00	10 000 000,00	*279 618 314*
* Autres charges	19 923 468,75	0,00	*19 923 469*
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	**364 783 236,00**	**-10 646 266,41**	**354 136 970**
Amortissements	**324 173 603,00**	**0,00**	324 173 603
Provisions	**19 065 356,00**	**3 323 457,00**	22 388 813
Autofinancement	**21 544 277,00**	**-13 969 723,41**	7 574 554
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	**1 431 222 561,19**	**99 150 622,41**	**1 530 373 184**
Département de Paris	526 464 079,19	96 150 622,41	622 614 702
Centre d'action sociale	312 241 606,00	0,00	312 241 606
Préfecture de Police	285 190 000,00	0,00	285 190 000
SYCTOM	115 800 000,00	3 000 000,00	118 800 000
Caisses des écoles	75 932 491,00	0,00	75 932 491
Crèches associatives	53 360 759,00	0,00	53 360 759
Enseignement privé	28 380 796,00	0,00	28 380 796
Budget annexe de l'assainissement	25 546 730,00	0,00	25 546 730
CNRACL	8 306 100,00	0,00	8 306 100
CHARGES FINANCIÈRES	**148 198 154,00**	**0,00**	**148 198 154**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**43 823 072,54**	**0,00**	**43 823 073**
ATTÉNUATION DE PRODUITS	**452 203 318,69**	**0,00**	**452 203 319**
DÉPENSES IMPRÉVUES	**3 176 000,00**	**0,00**	**3 176 000**
TOTAL	**5 531 105 088,72**	**98 504 356,00**	**5 629 609 444,72**

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°2 atteignent un montant de 98,50 M€.

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante augmentent de 10,00 M€ au titre de la cotisation au GIP « Paris 2024 » pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques.

Les participations progressent de 3,00 M€ du fait de l'ajustement de la contribution versée au SYCTOM, après prise en compte de la nouvelle population légale parisienne et des tonnages 2014.

Il est également envisagé d'inscrire 3,32 M€ de provisions pour risques et créances supplémentaires.

Il est enfin proposé une majoration de 96,15 M€ de la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement peut être minoré de 13,97 M€.